

AFFAIRE N° 2.

OBJET: Echange de terrain avec Mme CHANE -FANE suite à l'aménagement de l'avenue Leconte de Lisle(ex-CD44) à Ste-Clotilde.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

L'aménagement de l'avenue Leconte de Lisle(ex-CD44) aux abords du carrefour avec la route de Moufia(CD60) a nécessité d'empiéter d'une surface de 68m2 sur le terrain cadastré section DR n°462 appartenant à Madame CHANE-FANE.

L'intéressée accepte de céder la parcelle en cause en échange d'une superficie équivalente sur le terrain communal contigu, cadastré section DR n°302(terrain de l'Ecole Damase Legros).

Je vous demande votre avis sur ce projet d'échange et, en cas d'accord, de bien vouloir m'autoriser à représenter la Commune dans l'acte à intervenir et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

M. Marc GERARD - Le terrain en cause se trouve contigu à l'école Damase LEGROS.

M. Eric BOYER - A quoi doit servir ce terrain ?

M. Marc GERARD - Il sera aménagé en parking. Ce commerçant rencontre en effet des difficultés depuis l'aménagement de ce carrefour : les clients n'ont plus de place pour se garer.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*
* *
*

Reçu à la Mairie
de La Reunion
Le 26/02/83